

LETTRE DU GROUPE James COMBIER DE LA LIBRE PENSÉE DE SAUMUR

James COMBIER - 1842-1917 - Libre-penseur et maire de Saumur

6 octobre 2005 - N° 18

Pour nous contacter : Douspis G. • 3, Rue de la Motte 49730 VARENNES/Loire
• 02 41 51 73 79
• Georges.Douspis@wanadoo.fr

EDITORIAL :

Et ça continue...

Il y a peu, Gilles de Robien, ministre de l'Education Nationale, déclarait au journal La Croix du 02/09/2005 : « *Les établissements privés sont des lieux d'innovation pédagogique... [...] C'est pourquoi des mesures législatives ont été prises en faveur de ses maîtres, notamment en matière de retraite.* »

Et quelques jours plus tard il enfonçait le clou dans ses déclarations sur l'enseignement privé à Radio Notre-Dame, jeudi 8 septembre : « *l'enseignement privé ne constitue pas « un refuge » mais « un choix », « une liberté de plus offerte ».* « *Je crois vraiment qu'il faut donner - et je crois qu'on n'est pas encore parfait à ce niveau-là - aux enseignements privé et public une égalité de moyens de façon à ce que le choix s'exerce dans la plus pleine neutralité des consciences* ». ¹

Dans le même temps, ce bon Monsieur portait un nouveau coup à l'enseignement public en anticipant la mise en application de la loi de février 2005 sur une prétendue « intégration » des handicapés. Cette nouvelle loi, qui constituait une des priorités fixées par le chef de l'Etat, devait, en effet, entrer pleinement en vigueur le 1er janvier 2006, une fois publiés les quelque 80 décrets d'application qui s'y rapportent. Mais le ministre de l'éducation nationale, Gilles de Robien, et le ministre délégué aux personnes handicapées, Philippe Bas, ont souhaité **permettre**, (le terme ne manque pas de saveur !) dès cette rentrée, l'inscription des enfants handicapés dans l'école de leur secteur. Cela signifie que des milliers d'enfants vont se retrouver dans des conditions déplorables, eux qui bénéficiaient jusqu'à maintenant d'une prise en charge de qualité en institution spécialisée. Mais il est vrai que la différence de coût entre la scolarisation d'un enfant handicapé dans une structure spécialisée (**25 000 €** pour une année) et la scolarisation en école ordinaire (**7 000 €** pour une année) explique beaucoup de choses !

Les établissements privés, eux, ne sont pas tenus d'accueillir ces enfants en difficulté qui posent d'autant plus de problèmes que les instituteurs des écoles ou professeurs des collèges ne disposent pas de la formation et des moyens nécessaires adaptés dans le cadre de leurs établissements.

Bref, il y a là de quoi amplifier le flux des élèves qui quittent l'école publique pour les écoles privées.

Encore merci, Monsieur de Robien !

Et ce pendant, Monsieur Sarkozy, de son côté, afin de ne pas être en reste, et de peur de se trouver dépassé sur sa droite, une nouvelle fois se prononçait, devant l'Académie des sciences morales et politiques, pour un « toilettage de la loi de 1905 » se posant en défenseur d'une « laïcité apaisée » ². Après avoir assuré, cela va de soi, que cette loi est « *une bonne loi* », « *solide* », le ministre de l'intérieur a cependant insisté sur la nécessité de la replacer dans son contexte d'origine. « *Elle a été adoptée dans un climat de combat. Puis de texte de combat, elle est devenue un texte d'apaisement* », a-t-il déclaré. « *C'est une bonne loi qui l'est devenue plus qu'elle ne l'a été au départ-* », a encore insisté M. Sarkozy.

Puis le ministre de l'intérieur, marchant sur les brisées de « Monseigneur » Ricard, puisque ces gens-là se font appeler Monseigneur, président de la Conférence épiscopale, a expliqué qu'il fallait « *réfléchir aux diverses modalités d'adaptation* » de ce texte. En particulier il a évoqué « *la possibilité pour l'Etat et les collectivités locales de garantir les emprunts pour la construction d'édifices religieux ou à des avantages fiscaux en faveur des fidèles souscrivant au denier du culte.* » ³

¹ Le Monde du 10 septembre 2005

² Le Monde du 20 septembre 2005

³ Ibid

Ainsi, en vertu d'un bien vieux principe, M. Sarkozy pense qu'il n'est de bonne loi de 1905 que morte! Il faut en effet rappeler pour mémoire que l'article 2 de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat stipule que : « *La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.* » ?

Or les mesures que propose M. Sarkozy, que sont-elles d'autre que des subventions qui ne disent pas leur nom ? Si l'Etat peut se permettre de prendre en charge, au moins en partie, le denier du culte, qu'en est-il de la loi de 1905 ?

Quant à Monsieur Ratzinger, actuel et nouveau maître de la confrérie vaticane, il se hâte, il met les bouchées doubles, comme si le temps lui était compté. Il y a peu, les médias nous ont appris que le bonhomme avait béni la statue d'un bien saint personnage, un juste, un bienheureux, un martyr de la cause; je veux parler de Josemaria Escriva de Balaguer, dont le procès en canonisation en 2002 « *avait été l'un des plus expéditifs de l'histoire* »⁴. Il s'agit de rien moins que d'une statue en marbre, de 5 m de haut, qui a été dressée à Rome, sur la façade du transept gauche de la basilique Saint-Pierre, le plus haut lieu du catholicisme.

Quelle contribution exceptionnelle ce particulier a-t-il donc apportée à l'Eglise pour qu'un tel et double hommage lui soit ainsi rendu ? C'est qu'il est le fondateur de l'Opus Dei, cette magnifique institution qui s'inscrit dans la grande tradition de combat de l'Inquisition, l'Opus Dei, ce bras armé de l'Eglise contre tous les mécréants ou supposés tels, l'Opus Dei qui compte 80 000 membres dans le monde, l'Opus Dei dont « *la volonté de puissance tourne à la démesure* »⁵ et jette l'effroi jusque dans le cœur du spécialiste des affaires vaticanes qui officie au journal Le Monde, ce brave Henri Tincq pourtant thuriféraire en chef de l'Eglise catholique.

Mais rien n'est jamais parfait, et cette puissance obscurantiste se trouve chaque jour confrontée à de nouveaux ennemis ou détracteurs, libres-penseurs ou scientifiques matérialistes. Ainsi, il y a quelques jours, un miracle a rendu l'âme. Confronté à la sagacité de quelques savants, sans doute inspirés par le Malin, le mystère du sang de Saint Janvier (San Gennaro) s'est liquéfié, définitivement !

Voici la recette sacrilège du sang miraculeux: « *Faites dissoudre 25 grammes de chlorure de fer dans 100 millilitres d'eau, ajoutez 10 grammes de carbonate de calcium. Par réaction chimique, la solution devient marron foncé. Versez-la dans une fiole, ajoutez du sel de cuisine, agitez, puis laissez reposer deux heures.* »⁶

Décidément, il n'y aura bientôt plus de poésie en ce bas monde! Martyr décapité il y a 1700 ans, San Gennaro est mort et bien mort !

Sic transit gloria mundi.

**Pour le groupe James COMBIER de la LIBRE PENSÉE DE SAUMUR ,
Son président, G Douspis**

Nos amis francs-maçons organisent une réunion publique pour le centième anniversaire de la loi de 1905, à Saumur le **vendredi 14 octobre à 20h30, salle de réunion du théâtre**, place de la République. Nous serons présents et nous invitons tous les libres-penseurs et sympathisants à y participer.

Ce sera l'occasion de préparer la :

**MANIFESTATION POUR LA DEFENSE
DE LA LOI DE 1905
Samedi 10 Décembre 2005**

⁴ Le Monde internet 15 septembre 2005

⁵ Le Monde du 16 septembre 2005

⁶ Le Monde du 21 septembre 2005